

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2906

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

-----

**ARTICLE 73 NONIES**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du conseil d'administration »,

les mots :

« , en fonction de la forme de la société, du conseil d'administration ou du directoire et du conseil de surveillance ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.